



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION  
DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 2 DÉCEMBRE 2024

---

Étaient présents :

Le maire Guy Pilon.

Les conseillères M<sup>mes</sup> Jasmine Sharma, Karine Lechasseur et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. Luc Marsan, François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

---

**Résolution n° 24-12-0957**

---

**Adoption de premier projet de résolution / PPCMOI / 260, 264 et 270, rue Valois / Superficie de la remise et système d'arrosage parallèle / Lots 6 442 646, 6 442 648 et 6 442 649 / Zone H3-605 / CCU n° 24-11-0119**

CONSIDÉRANT une demande d'approbation de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) à l'égard de la propriété sise au 260, 264 et 270, rue Valois;

CONSIDÉRANT que la demande concerne un projet de modification de la superficie d'une remise et du système d'arrosage parallèle;

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Règlement n° 1740);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 24-11-0119 formulée par le comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 13 novembre 2024;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté, en vertu du Règlement n° 1740, un premier projet de résolution ayant pour effet d'accepter la demande d'autorisation portant sur un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) afin de permettre une remise ayant une superficie d'implantation au sol de 38,75 mètres carrés sur la propriété située au 260, 264 et 270, rue Valois, sise sur les lots 6 442 646, 6 442 648 et 6 442 649, et ce, aux conditions suivantes :

**Résolution n° 24-12-0957 / 2**

- que soit installé un revêtement de déclin ou composite de bois de la même couleur que celui utilisé pour les bâtiments principaux;
- que soit maintenue la condition exigée au PPCMOI approuvé par la résolution 23-04-0377 concernant l'aménagement d'un puits privé pour assurer l'arrosage avec de l'eau non potable du gazon et des aménagements paysagers extérieurs sur le site;

QUE toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique;

QUE soit délégué à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'endroit et l'heure de l'assemblée publique de consultation et qu'à cet effet elle publie les avis requis;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

**« ADOPTÉE »**

**Guy Pilon, maire**  
**Zoë Lafrance, greffière**

**COPIE CONFORME CERTIFIÉE**



**Zoë Lafrance, greffière**

Donné à Vaudreuil-Dorion le 3 décembre 2024.

## ÉCHÉANCIER D'ADOPTION

PPCMOI		Date
260, 264 et 270, rue Valois / Superficie de la remise et système d'arrosage parallèle / Lots 6 442 646, 6 442 648 et 6 442 649 / Zone H3-605 / CCU n° 24-11-0119		
DÉTAILS		
1	Adoption de premier projet de résolution (article 124 LAU)	2 décembre 2024
2	Avis public annonçant l'assemblée publique de consultation (article 126 LAU)	20 décembre 2024
3	Assemblée publique de consultation (article 125 LAU)	20 janvier 2025
4	Adoption du 2e projet de résolution (article 128 LAU) (avec ou sans changement)	20 janvier 2025
5	Avis public annonçant la possibilité pour les personnes intéressées (personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire des zones visées et des zones contiguës) de faire une demande pour participer à un référendum (article 132 LAU)	22 janvier 2025
6	Date limite pour la réception de demandes pour que le second projet de résolution soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter (au plus tard le 8e jour suivant la publication de l'avis) (article 133 LAU)	30 janvier 2024

Si le nombre requis de demandes valides n'est pas atteint, passez à l'étape 7

Si le nombre requis de demandes valides est atteint, passez à l'étape 6.1

6.1	Avis public annonçant la tenue d'un registre (au plus tard le 5 <sup>e</sup> jour qui précède celui où commence le registre) (article 539 LERM)	si nécessaire
6.2	Tenue du registre dans les 45 jours suivant la date d'adoption de la résolution (articles 535 et 536 LERM)	si nécessaire
6.3	<p>Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement (articles 553, 554 et 555 LERM)</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;"> <p>→</p> <p>Réputé approuvé si le nombre de signatures requises n'est pas atteint (passez à l'étape 8)</p> </div> <div style="text-align: center;"> <p>→</p> <p>Tenue d'un scrutin référendaire dans les 120 jours suivant l'adoption de la résolution si le nombre de signatures requises est atteint (passez à l'étape 7.4 ou 7.5)</p> </div> </div>	si nécessaire
6.4	<p>Possibilité pour le Conseil de retirer la résolution avant la publication de l'avis du scrutin référendaire (article 559 LERM)</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;"> <p>→</p> <p>Retrait de la résolution et avis public annonçant le retrait dans les 15 jours et avis au Directeur général des élections</p> </div> <div style="text-align: center;"> <p>→</p> <p>Le Conseil annonce à la séance suivant le dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement la date de la tenue du scrutin référendaire (article 558 LERM)</p> </div> </div>	si nécessaire
6.5	Résolution fixant la date du scrutin référendaire (article 568 LERM)	si nécessaire
7	Adoption de la résolution sans changement par rapport au second projet (article 136 LAU)	3 février 2025
8	Transmission de la résolution à la MRC pour obtention du certificat de conformité	5 février 2025
9	Délivrance du certificat de conformité de la MRC	à déterminer
10	Avis public annonçant l'entrée en vigueur de la résolution	à déterminer